

DE2025\_0912\_26B

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 02 décembre 2025

---

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) KREMER Emeline (CCVAI)

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :**

FAVREAU Gilles (CCVAI)

**POUVOIRS :**

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

**OBJET :** Approbation des conventions de mise à disposition de services pour le transfert de la compétence assainissement avec les communes membres de la communauté de communes

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025  
Date de reception de l'AR: 16/12/2025  
042-244200614-DE2025\_0912\_26B-DE  
A G E D I

**Annule et remplace la délibération N° DE2025\_0912\_26**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1,

**Vu** l'arrêté n°64/SPR/2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable,

**Vu** les projets de convention de mise à disposition de services établies entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, le Syndicat de la Bombarde et les 12 communes de la communauté de communes

**Considérant** que le transfert de la compétence assainissement nécessite la signature de conventions de mise à disposition de services pour organiser les modalités pratiques de ce transfert,

**Considérant** que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a fait le choix de transférer, de manière concomitante, la compétence assainissement (assainissement collectif et non collectif), au Syndicat mixte des Eaux de la Bombarde, supra-communautaire,

**Considérant** que dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier,

**Considérant** qu'il y a donc lieu de mettre à disposition de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable puis du Syndicat mixte des Eaux de la Bombarde ces services mais aussi les moyens matériels nécessaires à l'exercice de la compétence qui n'auraient pas été transférés par ailleurs.

**Considérant** que ces conventions seront transférées au Syndicat des Eaux de la Bombarde à la date du 1er janvier 2026, en application de la règle selon laquelle le bénéficiaire de la compétence est substitué de plein droit, à la date du transfert, à la personne qui transfère, dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

Entendu Monsieur le Maire qui expose que les présentes conventions ont pour objet de fixer les modalités administratives, financières et technique de cette mise à disposition.

Pour chaque commune, un état des lieux a été réalisé afin de déterminer un temps d'exploitation annuel par les agents techniques.

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025  
Date de réception de l'AR: 16/12/2025  
042-244200614-DE2025\_0912\_26B-DE  
A G E D I

Commune	Nombre d'heures annuel	Montant total annuel
Luré	132	6 600€
St Germain Laval	559	27 950€
Grézolles	59	2 925€
St Martin la Sauveté	291	14 550€
Vézelin	294	14 700€
Pommiers	106	5 300€
Souternon	100	5 000€
St Georges de Baroille	107	5 350€
St Polgues	36	1 800€
St Julien d'Oddes	120	6 000€
Bully	90	4 500€
Nollieux	72	3 600€

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article unique : APPROUVE les conventions de mise à disposition de service entre la communauté de communes, les 12 communes membres de la communauté et de communes et le syndicat des eaux de la Bombarde

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 09/12/2025

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Prefecture le : 16/12/25  
et de la publication le : 16/12/25*  
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 16/12/2025
Date de reception de l'AR: 16/12/2025
042-244200614-DE2025_0912_26B-DE
A G E D I

